Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20260228-DE_04_2026-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 28 février 2026

Le 28 février 2026 à 10h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGARD Karine, M. MALÉCOT Didier, M. Alexandre BARRET, M. Alexandre DUBOS, Mme CAPELE Édith, M. BRUNEAU Joël, M. BAZIN Jean-Yves, Mme Marie-Paule DIARD.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09
Nombre de conseillers excusés : **1 – M. Alexandre BARRET**
Nombre de conseillers municipaux présents : 0**8**
Nombre de Pouvoirs de vote : 00
Nombres de votes exprimés : 08

Date de convocation : 23/02/2026

Mme Marie-Paule DIARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de voix pour : 07 **Nombre de voix contre : 00** **Abstentions : 01**

N° 2026/04
OBJET : Location du distributeur de pain 2026-2027

La commune a fait le choix en 2024 de faire installer un distributeur de pain en face de la mairie.

C'est la société CDA Services (basée à Louvigné de Bais) qui a été retenue pour la location annuelle d'un distributeur de pain d'occasion, pour un montant de 310.00 € HT mensuel, soit 372,00 € TTC. La convention touche à sa fin en mai 2026 et il est proposé au conseil de soit renouveler le contrat de location, soit de procéder à l'achat du distributeur.

Il s'agit avant tout d'apporter un service aux habitants, aux résidents du camping municipal, aux voyageurs de passage. En 2025, environ 4850 ventes ont été réalisées pour une moyenne d'environ 405 ventes par mois.

M. Le Maire présente le devis de l'achat du distributeur. Le coût de l'achat s'élèverait à 5280,00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, par un vote à main levée, avec :

1 abstention (M. Jean-Yves BAZIN) – 7 voix pour le renouvellement de la location

-Vote pour le renouvellement du contrat de location pour une durée de 1 an.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20260228-DE_04_2026-DE

-Autorise M. Le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Ludovic LE SQUER